

La voix de la Russie



La Bibliothèque d'Etat de Russie

Moscou est indignée par le verdict d'un tribunal américain au sujet de la collection de Schneersohn. Le ministère des Affaires étrangères de Russie a déclaré que Moscou se proposait d'opposer une «réponse dure» si des biens de Russie sont arrêtés. Une telle réaction est engendrée par le jugement du tribunal condamnant la Russie à une amende journalière de 50 000 dollars jusqu'à ce que la collection soit restituée au mouvement hassidique Habad-Loubavitch ayant le siège à New York.

A l'heure actuelle des ouvrages talmudiques, des écrits juifs rares et d'autres livres de valeur sont gardés à la Bibliothèque d'Etat de Russie (ancienne bibliothèque Lénine). L'histoire relative à la bibliothèque du rebbe Schneersohn remonte à 1915 alors qu'elle a quitté pour la première fois la maison du rebbe à Loubavitchi (village de la région de Smolensk en Russie) et a été transférée en lieu sûr. Il a fallu protéger des ouvrages rares car la guerre faisait rage. Après la révolution d'Octobre 12 000 livres et 50 000 documents ont été nationalisés par les bolchéviks. Dans les années 1920 les représentants des hassidim ont vainement exigé de les restituer. [Lire la suite](#)

>>>

{BANNER}

La restitution des livres a été de nouveau évoquée à la fin des années 1980. Les hassidim ont même fait appel aux services de l'homme d'affaire américain célèbre Armand Hammer. Aujourd'hui, alors que le problème refait surface, des scientifiques s'expriment de plus en plus souvent là-dessus. Les livres, les manuscrits et les documents doivent rester dans les dépôts et les bibliothèques, estime le docteur en histoire Semion Iankerson :

« Toutes les grandes bibliothèques du monde ont été formées sur la base de collections privées. Force est d'avouer que la façon dont nombre de collections se sont retrouvées dans des bibliothèques n'était pas toujours très agréable. A mon avis, il vaut mieux aujourd'hui garder les livres et d'autres artefacts de la culture aux musées et bibliothèques qu'aux églises et cathédrales. En ce sens, la bibliothèque Lénine est un endroit tout à fait convenable ».

Si l'on parle de la collection concrète de Schneersohn, toutes les conditions indispensables y sont réunies. Maria Khaïtseva, expert du Centre des ouvrages orientaux de la Bibliothèque d'Etat de Russie, dit au sujet de la salle où la collection est gardée :

« Elle est complètement aménagée pour la conservation de la collection de la famille Schneersohn, mais aussi pour l'exercice des rites religieux. Les documents de la collection de Schneersohn sont délivrés aux lecteurs comme tous les autres ».

Deux problèmes se posent cependant que les hassidim de Habad-Loubavitch passent sous silence. Le premier tient à la possibilité d'accès à la collection si elle est restituée et le second concerne directement les livres, rappelle Semion Iankerson :

« Il y a un certain danger. Car si une bibliothèque revient à une certaine commune, elle devient moins accessible. Une autre question contestée est de savoir quels livres conservés actuellement à la bibliothèque Lénine attribuer à la collection de Schneersohn. A ce que je sais, les parties ne convergent pas complètement sur la question de savoir quels livres font partie de la bibliothèque de Schneersohn car c'est une appellation assez conditionnelle ».

L'expert insiste que les représentants de Habad-Loubavitch ne veulent tout simplement pas venir dans une bibliothèque russe. Quoi que ce soit, la collection doit rester en Russie, déclare Veronika Irina-Kogan, recteur de l'Académie juive d'Etat Maimonides :

« Je l'ai retrouvée dans la bibliothèque Lénine alors qu'il n'y avait aucune information sur la collection pendant 80 ans. Dès le premier jour de sa découverte je pense qu'elle ne doit pas quitter la Russie parce qu'elle a été composée pour les Juifs russes, les rebbes russes et les yechivas russes. C'est notre patrimoine commun. En plus, les parents des hassidim résidant actuellement en Amérique ont habité Loubavitchi en Russie».

De nombreux experts tombent d'accord qu'il faut discuter du transfert de la collection à une commune ou un établissement d'enseignement juifs en Russie. Mais cette question demande une étude en profondeur de tous les aspects juridiques et culturologiques. Pour conclure citons un propos de Veronika Irina-Kogan au sujet du dernier verdict du tribunal de Washington :□ « L'actualisation de cette question résulte d'une réaction adéquate de la Russie à la « loi Magnitski ». Il est question d'un sale jeu diplomatique et non pas de la culture, de la mémoire et de la religion ».